

Frais annexes 2023 - Assainissement Régie des Eaux du Pays d'Aix		
AUTRES PRESTATIONS ASSAINISSEMENT	Observations	Tarifs décidés
Frais administratifs d'accès au service	Ce tarif s'applique à tout nouvel abonné au service unique de l'assainissement. Il s'applique également en cas de mutation au contrat. <u>Taux spécifique: Sous réserve de présentation de carte étudiante ou certificat de non imposition : Abbatement de 50%</u>	40 €
Infraction au règlement et/ou manipulation frauduleuse	Pénalités à appliquer à l'usager qui ne respecte pas les prescriptions du règlement. Des frais de constat d'huissier peuvent s'appliquer en sus.	200 €
Attestation de raccordabilité	Qu'est-ce qu'une demande ? Une demande est faite sur un ténement foncier (terrains contigus) comportant une ou plusieurs parcelles comportant un ou plusieurs bâtiments. Cette prestation, rémunère l'analyse de la situation de la demande vis-à-vis de la raccordabilité au réseau d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement. Cette analyse se fait à partir des données cartographiques et du contrat client (s'il existe). Elle comprend également la rédaction et l'envoi (par courrier postal) de l'attestation correspondante.	40 €
Attestation de raccordement	Qu'est-ce qu'une demande ? Une demande est faite sur un ténement foncier (terrains contigus) comportant une ou plusieurs parcelles comportant un ou plusieurs bâtiments. Cette prestation, rémunère l'analyse de la situation de la demande vis-à-vis de la raccordabilité au réseau d'Assainissement. Cette analyse se fait à partir des données cartographiques et du contrat client (s'il existe). Elle comprend également la déplacement sur site pour la localisation et la validation du point de raccordement ainsi que la rédaction et l'envoi (par courrier postal) de l'attestation correspondante.	80 €
Réédition/ duplicata de facture	Ces frais s'appliquent à toute demande de réédition ou duplicata de facture en dehors de celles effectuées par les usagers utilisant l'agence ligne.	10 €
AUTRES PRESTATIONS ASSAINISSEMENT	Observations	Tarifs proposés
Frais administratifs de résiliation	Ces frais s'appliquent à toutes demandes de résiliation du contrat d'abonnement.	30 €
Branchements illicites ou clandestins	Le propriétaire de ce branchement illicite ou clandestin se verra appliqué cette pénalité. Il est tenu de régulariser la situation sans délai. Faute de respecter cette obligation la Régie peut, après mise en demeure, procéder d'office et aux frais de l'intéressé aux travaux permettant de régulariser le branchement. Le propriétaire de ce branchement sera également redevable d'une pénalité d'un montant délibéré par le Conseil d'Administration de la Régie.	700 €
Absence de l'abonné à un rendez-vous	Ces frais seront facturés si un abonné est absent suite à la prise d'un rendez-vous.	40 €